

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

dûment signé en pleine connaissance de cause par les deux parties en se contentant de dire: «C'est très bien; peu nous importe un contrat conclu avec des milliers de Canadiens».

Puis-je me permettre de faire remarquer en passant que c'est peut-être pour cette raison que les Canadiens perdent confiance dans leurs représentants élus, lorsqu'ils sont témoins d'une telle hypocrisie?

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Monsieur le Président, moi aussi je suis ravi de participer à ce débat sur l'amendement proposé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) au bill C-133, mesure qui plafonnera l'indexation des fonctionnaires à la retraite qui ont payé pour avoir la certitude que leur pension serait indexée sur l'indice des prix à la consommation, afin que leur modeste pension, dans bien des cas, ne subisse pas les ravages de l'inflation.

En vertu de l'amendement du député d'Ottawa-Vanier, le gouvernement s'engagerait à ne pas prolonger la durée d'application du bill C-133 au-delà du 31 décembre 1984. J'admire les libéraux de l'arrière-ban et certains députés du caucus libéral qui sont contre le bill C-133, parce que je suis d'avis que le gouvernement abuse manifestement de son pouvoir quand il trompe la confiance des nombreux fonctionnaires qui comptaient, qu'en fait ils ont payés, les pensions qu'ils s'attendaient de toucher, sûrs qu'ils étaient de la bonne foi du gouvernement.

D'ailleurs, je trouve étrange qu'un député libéral sente le besoin de proposer cet amendement. J'interprète cela comme un manque de confiance au sein même du parti libéral, car un de ses membres va jusqu'à dire qu'il veut une garantie selon laquelle le bill C-133 ne s'appliquera plus après la date limite du 31 décembre 1984. En réalité, c'est parce que des députés libéraux de l'arrière-ban ont fait pression qu'on a modifié le programme des 6 et 5 p. 100 dans le bill C-133, à l'avantage des fonctionnaires à la retraite. On leur a fait une concession. A vrai dire, ce n'est pas vraiment une concession, mais c'est ainsi que l'interprète le gouvernement libéral; le plafonnement ne sera pas fixé à 6 et 5 p. 100 comme dans le cas de l'indexation des allocations familiales et des pensions de la vieillesse; dans le bill C-133 qui a trait aux fonctionnaires à la retraite, il a été relevé à 6.5 p. 100 pour la première année et à 5.5 p. 100 pour la deuxième année.

De quelque point de vue qu'on l'envisage, je ne pense pas que mon parti puisse appuyer cette mesure législative. J'exhorte les membres du caucus conservateur et les députés du parti libéral à voter contre le bill plus tard cet après-midi.

J'appuie l'amendement du député d'Ottawa-Vanier parce que, à mon sens, non seulement ce programme ne devrait pas exister, mais, si la mesure est adoptée, son application devrait prendre fin à la date prévue par le gouvernement. Je crois qu'il est important que ce soit clairement indiqué dans le bill.

Nous avons vu comment le gouvernement a lésé les droits des Canadiens dans d'autres domaines, notamment en plafonnant l'indexation des allocations familiales avant même que la loi ne soit adoptée par le Parlement. Je prenais la parole devant un groupe, la semaine dernière, et j'ai cru bon d'affirmer que le système politique canadien prévoyait une participation démocratique le jour des élections, et peut-être même au cours des campagnes électorales, mais que c'était presque un

régime totalitaire ou dictatorial en d'autres temps, car le gouvernement d'en face fait ce qu'il veut, d'autant plus que nous avons un Sénat partisan et vendu qui, en n'appliquant aucun frein ni contrepoids, est pratiquement inutile. Si nous avions un Sénat formé de représentants régionaux élus, je ne crois pas que les choses se passeraient ainsi; un tel Sénat ferait tout en son pouvoir pour protéger la démocratie au Canada en appliquant freins et contrepoids à la Chambre des communes. J'étais naguère pour l'abolition du Sénat, mais j'ai quelque peu changé d'avis et je favorise plutôt aujourd'hui un Sénat constitué de représentants régionaux élus, qui empêcherait le gouvernement de faire adopter ou de modifier des mesures législatives à son gré, ce qu'il n'a pas le droit de faire. Il semble que personne au Canada ne puisse rien y faire.

• (1710)

**Une voix:** Il faudrait abolir les libéraux.

**M. Anguish:** Mon collègue propose de résoudre le problème en abolissant les libéraux. Nous pourrions alors amorcer une relance économique et réformer le système politique canadien qui est devenu si désuet.

Je voudrais faire d'autres observations dans le peu de temps qu'il me reste. Nous ne disposons que de dix minutes chacun dans ce débat. Je voudrais parler de l'ensemble des régimes canadiens de pension, que nous avons obtenu et préservé de haute lutte.

Pendant une période relativement brève, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et les autres députés ont travaillé sans relâche pour que les Canadiens aient droit à une pension de retraite leur permettant de mener une vie décente pendant leurs vieux jours. Qu'ils aient eu ou non la chance de cotiser à un régime de pension public ou privé, un grand nombre d'entre eux ont travaillé pendant des années, moyennant une faible rémunération. Certaines femmes ont travaillé durement pour élever leur famille et s'occuper de la ferme sans toucher de salaire. Comme chaque Canadien a contribué à bâtir notre société, il devrait avoir le droit à une pension quelconque à sa retraite.

Le Canada est un pays en pleine évolution. Notre régime de pension a fait des progrès considérables depuis les années 30. Néanmoins, nous constatons qu'il n'est plus entièrement satisfaisant. Le gouvernement, qu'il soit néo-démocrate, libéral ou conservateur, est certainement pour quelque chose dans le taux d'inflation. Il est certainement mieux placé que quiconque pour l'influencer.

Même si nous ne pouvons échapper à l'inflation parce que le gouvernement n'est pas capable de lutter contre elle, soit parce que cela ne dépend pas de lui, soit parce que cela dépasse ses moyens d'action, les retraités ne devraient pas être obligés de vivre d'une pension non indexée. Si une personne prend sa retraite à 65 ans sans pension indexée, imaginez un peu ce qui arrivera si elle vit jusqu'à 95 ans. Sa pension ne vaudra pratiquement plus rien. Après avoir beaucoup apporté à la société canadienne, cette personne se trouvera réduite à accepter l'assistance publique. Elle devrait avoir droit à une pension décente.